fixer. Il aime à se renseigner aussi sur les institutions politiques et religieuses de la société au milieu de laquelle il devra vivre.

C'est pour satisfaire à ce désir légitime que nous allons donner, au point de vue dont il s'agit, des renseignements précis sur la situation à Manitoba. Le lecteur sera mieux disposé à entendre parler ensuite de la richesse incomparable du sol, et de tout ce qui peut lui donner, avec le travail, l'aisance ou la fortune.

Les institutions politiques de Manitoba sont à peu près les mêmes que celles des autres provinces ; on y jouit du gouvernement responsable dans toute sa plénitude. Il y a vingt-quatre circonscriptions électorales qui élisent autant de membres à l'Assemblée législative, et l'exécutif se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un procureur général, d'un commissaire des travaux publics et d'un ministre de l'agriculture qui remplit d'ordinaire les fonctions de président du Conseil.

Nous sommes représentés dans le cabinet, et l'Acte de Manitoba consacre l'usage de notre langue dans la législature et devant les tribunaux, qui sont présidés par trois magistrats dont l'un, l'honorable M. Joseph Dubuc, appartient à notre nationalité. Les lois sont aussi publiées en français.

Enfin, Manitoba envoie quatre députés au parlement fédéral, outre deux sénateurs

RELIGION

Les missionnaires de l'évangile avaient déjà parcouru depuis longtemps les plaines et les forêts de l'ouest, lorsque le pays fut annexé au Canada, en 1870. Il n'est donc pas étonnant que l'organisation paroissiale soit à peu près complète à Manitoba, et que l'œuvre des missions soit également bien conduite. Sa Grandeur Mgr Taché ne néglige rien dans l'intérêt spirituel de ceux que la Providence a confiés à sa garde vigilante, et il a su grouper autour de lui de fervents disciples qui s'inspirent du dévouement tout apostolique de leur vénérable pasteur. Nos compatriotes sont donc certains, en arrivant à Manitoba, de pouvoir pratiquer leur religion, et d'élever ainsi leurs enfants d'une manière chrétienne.

ÉDUCATION

Le système scolaire est calqué sur celui de la province de Québec, c'est-à-dire que les catholiques ont le contrôle absolu, la direction complète de leur enseignement, et que les protestants possèdent les mêmes droits, les mêmes priviléges. Il y a un conseil général qui s'occupe des intérêts généraux de l'éducation, sans avoir le droit, cependant, de rien changer dans les principes bien définis de la loi, ni de modifier les règlements des deux con-